



Les directives anticipées : comment nous améliorer ?

M. Bindler ¹, B. Richard-Berland ², A-M. Simon ³, V. Poupinel ⁴, J. Lefebvre ⁵, A-S. Bugnet ⁶

¹ Médecin polyvalent et EMSP, ² Infirmier EMSP, ³ Responsable du service qualité, ⁴ Médecin réanimateur, ⁵ Médecin EMSP, ⁶ Responsable du service de pneumologie

Introduction

La rédaction des directives anticipées (DA) est un droit et chacun devrait avoir accès à une information claire à ce sujet. Elle nous permet de mettre en avant les valeurs palliatives et l'accompagnement de fin de vie

L'ETUDE

Objectif

Evaluer la traçabilité de l'information donnée sur les directives anticipées chez les patients hospitalisés aux Hôpitaux du Léman

Matériel et Méthode

Etude unicentrique, méthodologie de l'audit clinique

PHASE n°1 = Evaluation des pratiques

PHASE n°2 = Mesures correctives réparties en 3 niveaux :

- * 1 = Mesures générales
- * 2 = Sensibilisation des soignants
- * 3 = Diffusion à l'extérieur

Population répartie en 3 groupes de services, plus ou moins sensibilisés.

* Le **groupe 1** avait accès aux 3 niveaux de mesures et plusieurs passages dans les services pour sensibilisation,

* Le **groupe 2** n'avait eu qu'un passage de sensibilisation

* Le **groupe 3** avait eu uniquement les mesures générales

PHASE n°3 = Nouvelle évaluation des pratiques et comparaison à la phase 1

Résultats

1/ Amélioration significative de la traçabilité >16% au total avec une efficacité des mesures correctives personnalisées et de leurs répétition :

- * **Groupe 1 = + 27%**,
- * **Groupe 2 = +14%** et
- * **Groupe 3 = pas d'amélioration**

2/ Meilleure information donnée et tracée pour les patients en soins palliatifs (+45,5%)

Discussion et conclusion

- Lacunes en terme d'information mais efficacité des mesures correctives essentiellement ciblées avec implication des soignants
- L'accès à l'information crée un espace de discussion nécessaire
- Importance de la disponibilité et du contenu des échanges
- Travail d'équipe, « tous concernés » et lien ville-hôpital

NOS ACTIONS

1

Mesures générales :

- Nouveau livret de recueil des DA
- Flyer d'information dans tous les livrets d'accueil
- Affiches explicatives
- Le mois « directives anticipées »

2

Sensibilisation des soignants :

- Campagnes d'information dans les services
- Désignation de référents et formations spécialisées
- Vidéo de « mise en situation »



3

Diffusion à l'extérieur

- Rencontres avec SOS-médecin et les réseaux de soins
- Série de 4 affiches différentes « Les directives anticipées, tous concernés » + documents explicatifs envoyés aux cabinets libéraux (infirmiers et médecins)



MES DIRECTIVES ANTICIPÉES

1. J'y pense

C'est mon droit depuis 2005

Cela me permet de faire connaître mes volontés par avance pour ma fin de vie

Si je suis dans l'incapacité de m'exprimer, mes souhaits pourront être respectés

2. Je les rédige

Je peux les rédiger les modifier ou les annuler à tout moment

Je précise mes souhaits pour la poursuite, l'arrêt ou les refus de traitements médicaux pour ma fin de vie

Soit sur le formulaire fourni par l'établissement ou sur papier libre, mentionnant mon nom, prénom, date et lieu de naissance, la date et la signature

Si je suis dans l'incapacité de les écrire, je peux faire appel à deux témoins (proches, soignants, médecin traitant...) en indiquant leurs noms, prénoms et qualité

3. Je les partage

J'en parle et je les transmets à mes proches (proches, soignants, médecin traitant...)

Si je suis hospitalisé(e), je peux les transmettre à l'équipe soignante qui les intégrera dans mon dossier médical

Si elles sont connues, l'équipe soignante mettra tout en œuvre pour respecter mes volontés

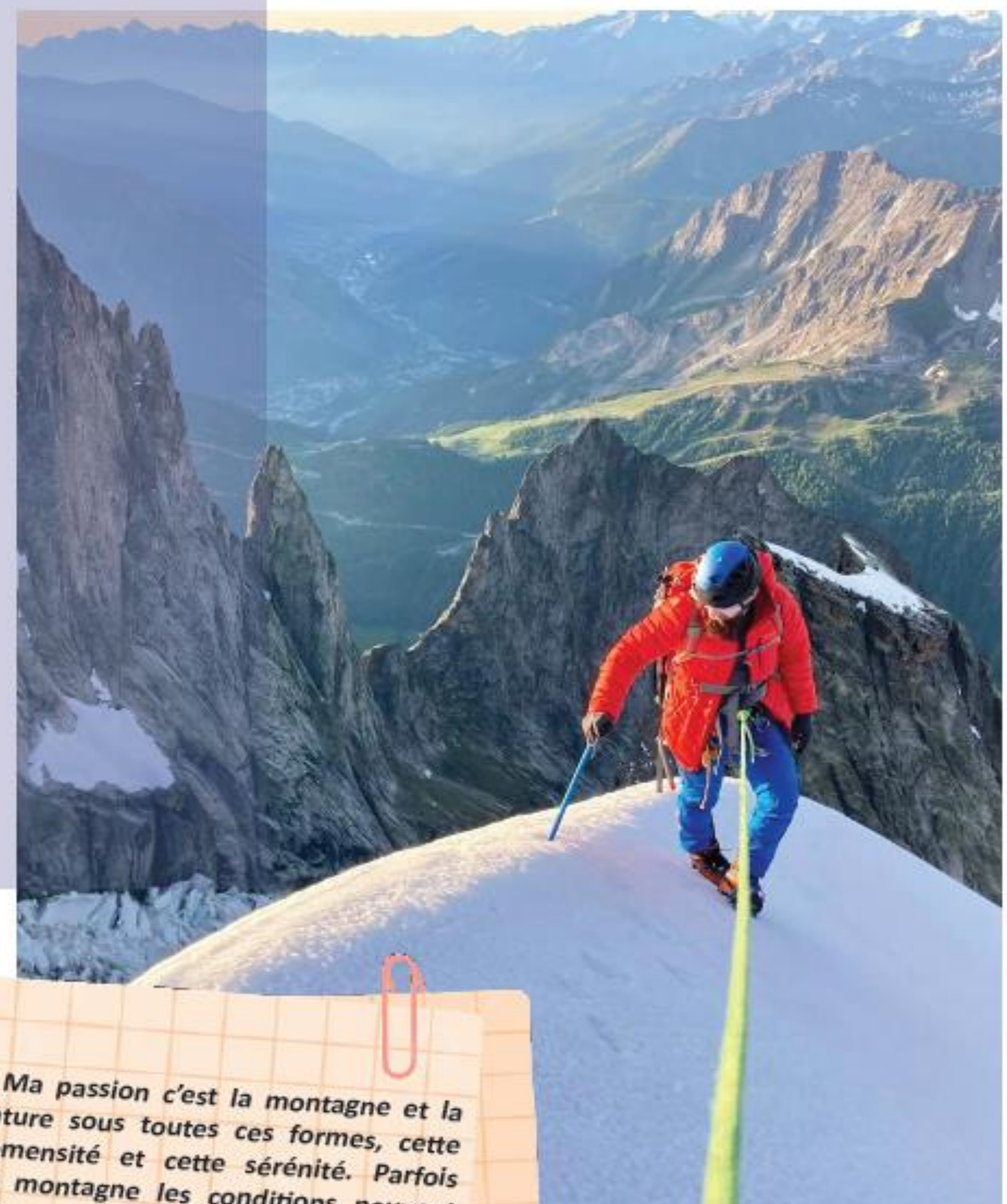
Pour consulter et imprimer le formulaire



Réf. BM 5016.1 — Service qualité/groupe de travail DA juin 2021



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES TOUS CONCERNÉS



« Ma passion c'est la montagne et la nature sous toutes ces formes, cette immensité et cette sérénité. Parfois en montagne les conditions peuvent changer, un accident est vite arrivé, même si je prends toutes les mesures de sécurité. C'est pourquoi j'ai rédigé mes directives anticipées. Je sais qu'avec elles je pourrais témoigner de mes volontés, si je ne peux plus m'exprimer. Maintenant je peux aller grimper l'esprit plus léger. » Bruno R.

